

5. RETOUR

M^e Fréchette peut demander que ses fonctions de membre et vice-présidente de la Commission prennent fin avant l'échéance du 2 juin 2018, après avoir donné un avis écrit de trois mois.

En ce cas, elle sera réintégrée parmi le personnel du ministère des Transports au traitement qu'elle avait comme membre et vice-présidente de la Commission sous réserve que ce traitement n'excède pas le maximum de l'échelle de traitement des avocats de la fonction publique.

6. RENOUVELLEMENT

Tel que prévu à l'article 2, le mandat de M^e Fréchette se termine le 2 juin 2018. Dans le cas où le ministre responsable a l'intention de recommander au gouvernement le renouvellement de son mandat à titre de membre et vice-présidente de la Commission, il l'en avisera au plus tard six mois avant l'échéance du présent mandat.

Si le présent engagement n'est pas renouvelé ou si le gouvernement ne nomme pas M^e Fréchette à un autre poste, cette dernière sera réintégrée parmi le personnel du ministère des Transports au traitement prévu à l'article 5.

7. Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

8. SIGNATURES

HÉLÈNE FRÉCHETTE

GINETTE GALARNEAU,
secrétaire générale associée

59627

Gouvernement du Québec

Décret 537-2013, 5 juin 2013

CONCERNANT la nomination d'un membre de l'Ordre national du Québec

ATTENDU QUE l'Ordre national du Québec a été créé par la Loi sur l'Ordre national du Québec (chapitre 0-7.01);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3 de cette loi, le gouvernement peut, sur la recommandation de la première ministre, nommer toute personne qui est née au Québec ou qui y réside, grand officier, officier ou chevalier de l'Ordre national du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un membre de l'Ordre national du Québec;

ATTENDU QU'avant de recommander au gouvernement cette nomination, la première ministre a demandé et obtenu l'avis du Conseil de l'Ordre, conformément à l'article 5 de cette loi et que cet avis est annexé au présent décret;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la première ministre, ce qui suit :

— M. Bernard Lamarre

est nommé au grade de grand officier de l'Ordre national du Québec.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

Québec, le 3 juin 2013



Madame Pauline Marois
Première ministre du Québec
Édifice Honoré-Mercier
835, boul. René-Lévesque Est, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1B4

Madame la Première Ministre,

Le président du Conseil de l'Ordre national du Québec,
M. Jean-Paul L'Allier, me prie de vous transmettre l'avis favorable du
Conseil de l'Ordre à la nomination d'une personnalité à l'Ordre national
du Québec.

Conformément à l'article 5 de la Loi sur l'Ordre national
du Québec, le Conseil de l'Ordre recommande la personnalité
suivante :

Au grade de grand officier: M. Bernard Lamarre (promotion);

Je vous prie d'agréer, Madame la Première Ministre,
l'expression de ma haute considération.

La Directrice

Claire Deslongchamps